

SERMON

POUR

LE LUNDI DE LA PREMIÈRE SEMAINE DE CARÈME.

SUR L'AUMONE.

Obligation, vertu de l'aumône : ses rapports avec ce qui se passe dans le jugement. Effets de la miséricorde divine dans l'œuvre de notre sanctification : vraie manière de l'honorer : sacrifice qu'elle exige. Juste sujet de damnation dans la dureté de cœur pour les misérables ¹.

Quamdiu non fecistis uni de minoribus his, nec mihi fecistis.

Quand vous n'avez pas secouru les moindres personnes qui souffraient, c'est à moi que vous avez refusé ce secours. Matth. xxv, 45.

Quand le Fils de Dieu s'est fait homme, quand il s'est revêtu de nos faiblesses, et qu'il « a passé, » comme dit l'apôtre ², par toutes sortes d'épreuves, à l'exception du péché; » il est entré avec nous dans des liaisons si étroites, et il a pris pour tous les mortels des sentiments si tendres et si paternels, que nos maux sont ses maux; nos infirmités, ses infirmités; nos douleurs enfin, ses douleurs propres. C'est ce que l'apôtre saint Paul a exprimé en ces paroles, dans la divine épître aux Hébreux : « Nous n'avons pas un pontife qui soit « insensible à nos maux, ayant lui-même passé par « toutes sortes d'épreuves, à l'exception du péché, « à cause de sa ressemblance avec nous ³. » Et ailleurs, dans la même épître : « Il a voulu, dit « l'apôtre ⁴, être en tout semblable à ses frères, « pour être pontife compatissant, » *ut misericors fieret et fidelis pontifex apud Deum*. Cela veut dire, messieurs, qu'il ne nous plaint pas seulement comme ceux qui sont dans le port plaignent les autres, qu'ils voient sur la mer agitée d'une furieuse tempête; mais qu'il nous plaint, si je l'ose dire, comme ses compagnons de fortune, comme ayant eu à souffrir les mêmes misères que nous, ayant eu aussi bien que nous une chair sensible aux douleurs, et un sang capable de s'altérer, et une température de corps sujette comme la nôtre à toutes les incommodités de la vie et à la nécessité de la mort. Il a eu faim sur la terre; et il nous proteste, dans notre évangile, qu'il a faim encore dans tous les nécessiteux : il a été lié cruellement; et il se sent encore lié dans tous les captifs : il a souffert et il a languï; et vous voyez qu'il déclare qu'il souffre et qu'il languit encore dans tous les infirmes. De sorte,

¹ Nous n'avons de ce sermon que le premier point. Il paraît que l'auteur n'a pas composé les autres parties, s'étant contenté de renvoyer, dans son manuscrit, à d'autres sermons relatifs à la même matière. (Édit. de Déforis.)

² Hebr. iv, 15.

³ Ibid.

⁴ Ibid. ii, 17.

dit Salvien, que chacun n'endure que ses propres maux : il n'y a que Jésus-Christ seul, qui s'étant fait le père de tous, le frère de tous, l'ami tendre et cordial, et pour dire tout en un mot, le Sauveur de tous, souffre aussi dans tous les affligés, et mendie généralement dans tous les pauvres : *Solus tantummodo Christus est, qui in omnium pauperum universitate mendicet* ¹.

Il ne se contente pas, chrétiens, d'être tendre et compatissant pour les misérables, il veut que nous entrions dans ses sentiments, et que nous prenions aussi ce cœur de Sauveur pour nos frères affligés. C'est pourquoi nous ne lisons rien, dans son Écriture, qu'il nous recommande avec tant de force que la charité et l'aumône; et nous ne pouvons nous mieux acquitter du ministère qu'il nous a commis, d'annoncer ses divins oracles, qu'en excitant ses fidèles à la compassion, par toute l'efficacité de son Saint-Esprit et par toute l'autorité de sa parole.

C'est pourquoi je me suis proposé, messieurs, de vous entretenir aujourd'hui de cette matière importante; et ayant pesé attentivement tant ce que nous en lisons dans notre évangile, que ce qu'il a plu à Dieu de nous en révéler dans les autres parties de son Écriture, j'ai réduit tout ce grand sujet à trois chefs. Nous avons à considérer dans l'aumône, la loi de la charité qui nous oblige à la faire; l'esprit de la charité qui nous en prescrit la manière; l'effet, la fin de la charité, qui est le secours actuel du pauvre. Il faut connaître l'obligation, il en faut savoir la manière, il en faut venir à l'effet. J'ai donc dessein de vous exposer dans quel ordre le Fils de Dieu a pourvu à toutes ces choses, et vous verrez, chrétiens, que de peur qu'on ne s'imagine que cet office de charité soit peu nécessaire, il en a fait une obligation; que de peur qu'on ne s'en acquitte avec des sentiments opposés aux siens, il en a réglé la manière; et que de peur qu'on ne s'en excuse sur le manquement des moyens, il a lui-même assigné un fonds.

PREMIER POINT.

L'obligation d'assister les pauvres est marquée si précisément dans notre évangile, qu'il n'en faut point après cela rechercher des preuves; et tout le monde entend assez que le refus de faire l'aumône est un crime capital, puisqu'il est puni du dernier supplice : « Allez, maudits, au feu éternel; » parce que j'ai eu faim dans les pauvres, et « vous ne m'avez point donné à manger; j'ai eu « soif, et vous m'avez refusé à boire ² : » et le reste que vous savez. C'est donc une chose claire, et qui n'a pas de difficulté, que le refus de l'aumône

¹ Salv. lib. iv, advers. Avarit. p. 304.

² Matth. xxv, 41, 42.

est une cause de damnation. Mais on pourrait demander d'où vient que le Fils de Dieu, dissimulant, pour ainsi dire, tous les autres crimes des hommes dans son dernier jugement, ne rapporte que celui-ci pour motiver sa sentence. Est-ce qu'il ne couronne ou qu'il ne punit que l'aumône qu'on lui accorde ou qu'on lui dénie? et s'il y a, comme il est certain, d'autres œuvres qui nous damnent et qui nous sauvent, pourquoi est-ce que le Sauveur ne parle que de celle-ci? C'est, messieurs, une question qu'il sera peut-être agréable, mais certainement très-utile, d'examiner en ce lieu, parce que nous en tirerons des lumières très-nécessaires.

Je pourrais répondre en un mot, que le Sauveur a voulu nous rendre attentifs à la loi de la charité et de l'aumône : car comme plusieurs n'eussent pas compris que nous pussions être condamnés au dernier supplice, non pour avoir dépouillé notre prochain, mais pour avoir manqué de le secourir dans ses extrêmes nécessités, il a plu à notre Sauveur de marquer expressément cette vérité dans le récit qu'il nous fait de sa dernière sentence. De même, comme la pitié qui nous porte à soulager les misérables est si naturelle à l'homme, plusieurs ne penseraient pas qu'une vertu qui devrait nous coûter si peu, fût d'un si grand prix devant notre juge. C'est pourquoi, entre toutes les pratiques de piété, Jésus-Christ a voulu choisir les œuvres de miséricorde pour les célébrer hautement à la face de tout le monde; et afin que nous entendions que rien ne décide tant notre éternité, que les égards que nous aurons pour les affligés, il nous enseigne dans notre évangile qu'il ne fera retentir dans son jugement, que la charité des uns et la dureté des autres. Cette raison est très-suffisante; mais je découvre, si je ne me trompe, dans le dessein de notre Sauveur, quelque mystère plus haut qu'il faut que je vous expose.

Je ne vous le ferai pas attendre longtemps, et je vous dirai, chrétiens, en un mot, que la miséricorde exercée par nous, ou la charité négligée, ont un rapport si visible avec ce qui se passe dans le jugement, qu'il ne faut pas s'étonner si le Sauveur n'y fait paraître autre chose. Car qu'est-ce que le jugement, sinon miséricorde envers les uns et rigueur extrême envers les autres? et qui est plus digne de miséricorde, que celui qui a exercé la miséricorde? au contraire qui mérite mieux d'être traité à toute rigueur, que celui qui a été dur et impitoyable? Je m'engage insensiblement dans une grande profondeur, et je me sens obligé de vous expliquer de quelle sorte nous devons entendre que la même vie éternelle, qui nous est donnée par justice, nous est aussi accordée par une infinie miséricorde.

C'est une doctrine étrange et inconcevable, que Dieu, en nous accordant la vie éternelle, n'a point égard à nos œuvres. Comment n'a-t-il point d'égard à nos œuvres, puisque nous lisons en termes formels : qu'il rendra à chacun selon ses œuvres? Que s'il est ainsi, chrétiens, il faut avouer nécessairement qu'il entre quelque justice dans le couronnement des élus : car qui ne voit clairement que rendre à chacun selon ses œuvres, c'est-à-dire, en d'autres termes, traiter chacun selon qu'il mérite? Or est-il que traiter les hommes selon leur mérite, c'est un acte de la justice qu'on appelle distributive. Et si l'apôtre saint Paul n'avait pas reconnu cette vérité, il n'aurait pas dit ces paroles : « J'ai combattu un bon combat, « j'ai achevé ma course, j'ai gardé la foi; au reste, « la couronne de justice m'est réservée, que le « Seigneur, ce juste juge, me rendra en ce jour. » Il paraît manifestement qu'il ne parle de la couronne qu'après qu'il a raconté ses œuvres. C'est une couronne de justice, et non simplement de grâce : elle ne lui sera pas seulement donnée, mais rendue : il l'attend de Dieu parce qu'il est juste, et non pas simplement parce qu'il est bon. C'est enseigner nettement que les bonnes œuvres sont de grand prix, de grande valeur, de grand mérite devant Dieu, car tout cela c'est la même chose; et que c'est à ce mérite que la vie éternelle est donnée; que la gloire éternelle est donnée au mérite des bonnes œuvres, ainsi que l'Église catholique l'a cru et entendu dès les premiers siècles.

Mais cette même Église catholique, également éloignée de tous les sentiments extrêmes, nous apprend aussi, après cet apôtre, que la vie éternelle, qui nous est rendue comme récompense par un acte de justice, nous est aussi donnée comme grâce par un effet de miséricorde : *Gratia autem Dei vita æterna* ³; et il nous faut un peu démêler cette belle théologie.

Oui, messieurs, la vie éternelle est donnée aux œuvres; et néanmoins il est certain que c'est une grâce, parce qu'elle nous est promise par grâce : elle nous est préparée dès l'éternité par la grâce de celui qui nous a élus en Jésus-Christ, afin que nous fussions saints; et que les bonnes œuvres qui nous l'acquiescent ne sont pas en nous « comme de nous-mêmes : » *quasi ex nobis* ⁴; mais que « nous y sommes créés » par la grâce, comme dit le divin apôtre : *Creati in Christo Jesu in operibus bonis* ⁵; et si nous y persistons jusqu'à

¹ Apoc. xxii, 12.

² II. Tim. iv, 7, 8.

³ Rom. vi, 23. Ephes. i, 4.

⁴ II. Cor. iii, 5.

⁵ Ephes. ii, 10.

la fin, c'est par ce don spécial de persévérance, qui est le plus grand bienfait de la grâce. Ainsi il ne reste plus autre chose à l'homme que de se glorifier en Notre-Seigneur, qui donne la vie éternelle aux mérites; mais qui donne gratuitement les mérites, selon ce que dit le saint concile de Trente: « que les mérites sont les dons « de Dieu »: *Uteorum velit esse merita, quæ sunt ipsius dona* ».

C'est, messieurs, pour cette raison que l'admirable saint Augustin contemplant les œuvres de Dieu, et en regardant la sage distribution, les rapporte à ces trois choses: ou Dieu rend aux hommes le mal pour le mal, ou il rend le bien pour le mal, ou il leur rend le bien pour le bien: *Reddet omnino Deus et mala pro malis, quoniam justus est; et bona pro malis, quoniam bonus est; et bona pro bonis, quoniam bonus et justus est*¹: Il rend le mal pour le mal, le supplice pour le péché, quand il punit les pécheurs impénitents, parce qu'il est juste; il rend le bien pour le mal, la grâce et le pardon pour l'iniquité, quand il pardonne l'iniquité aux pécheurs, parce qu'il est bon; enfin il rend le bien pour le bien, la vie éternelle pour les bonnes œuvres, quand il couronne les justes, parce qu'il est juste et bon tout ensemble. C'est pourquoi nous disons avec le Psalmiste: « O Seigneur! je vous chanterai miséricorde et jugement, » parce que tous les ouvrages de Dieu sont compris sous la miséricorde et sous la justice: *Misericordiam et iudicium cantabo tibi, Domine*². La damnation des méchants est une pure justice; la justification des pécheurs, une pure miséricorde; enfin le couronnement des justes, une miséricorde mêlée de justice: parce que si la justice nous reçoit au ciel, où la couronne d'immortalité nous est préparée, c'est la miséricorde qui nous y conduit, en nous remettant nos péchés, et en nous donnant la persévérance.

D'où il faut conclure, en passant plus outre, que la miséricorde l'emporte: car n'est-ce pas un pur effet de miséricorde que Dieu nous aime gratuitement dès l'éternité, qu'il nous prévient de sa grâce dans le temps, qu'il nous attend tous les jours avec impatience, et supporte non-seulement nos faiblesses, mais encore nos ingrattitudes? O grâce, je vous dois tout, ô bonté, je suis votre ouvrage! sans vous, ô miséricorde, je ne découvre de toutes parts autour de moi que damnation et perte assurée: c'est vous seule qui me rappelez quand je m'éloigne, vous seule qui me pardonnez quand je reviens, vous seule qui

¹ Sess. VI, cap. XVI.

² De Grat. et Lib. Arb. cap. XXIII, n° 45, t. X, col. 744.

³ Ps. G, 1.

me soutenez quand je persévère. Mais c'est peu, chrétiens, de le reconnaître; la manière la plus efficace d'honorer la bonté divine, c'est de l'imiter. Si vous êtes vraiment touchés des bienfaits de Dieu, et de cette miséricorde infinie par laquelle « il vous a tirés des ténèbres à son admirable lumière », soyez miséricordieux et « bienfaisants comme votre père céleste »: rendez à Jésus-Christ son sang et sa mort; faites du bien à ceux qu'il vous recommande. Quand vous nourrissez les pauvres, il est nourri; quand vous les vêtissez, il est vêtu; quand vous les visitez, il est consolé. Exercez donc la miséricorde comme vous l'avez reçue: c'est la grande reconnaissance que Dieu attend de vous pour tant de bienfaits, c'est le sacrifice agréable que vous demandez sa miséricorde: *Talibus enim hostiis promeretur Deus*³: « Car c'est par de semblables hosties qu'on se rend Dieu favorable. »

Je remarque dans les Écritures deux sortes de sacrifices: il y a un sacrifice qui tue, et un sacrifice qui donne la vie. Le sacrifice qui tue est assez connu; témoin le sang de tant de victimes, et le massacre de tant d'animaux. Mais outre le sacrifice qui détruit, je vois dans les saintes lettres un sacrifice qui sauve: car, comme dit l'Écclésiastique, « celui-là offre un sacrifice, qui exerce « la miséricorde: » *Qui facit misericordiam, offert sacrificium*⁴. D'où vient cette différence, sinon que l'un de ces sacrifices a été divinement établi pour honorer la bonté de Dieu, et l'autre pour apaiser sa justice? La justice divine pour suit les pécheurs à main armée, elle lave ses mains dans leur sang, elle les perd et les extermine: *Pereant peccatores a facie Dei*⁵: « Que « les pécheurs périssent devant la face de Dieu. » Au contraire la miséricorde toujours douce, toujours bienfaisante, ne veut pas que personne périsse, et « pense toujours, » dit l'Écriture, des « pensées de paix, et non pas des pensées d'affliction: » *Ego cogito cogitationes pacis, et non afflictionis*⁶. C'est pourquoi cette justice, qui tonne, qui fulmine, qui renverse les montagnes et déracine les cèdres du Liban, c'est-à-dire, qui extermine les pécheurs superbes et lave ses mains dans leur sang, exigeait des sacrifices sanglants et des victimes égorgées, pour marquer la peine qui est due aux crimes des hommes. Donnez un couteau, allumez du feu; il faut que tout l'autel nage dans le sang, et que cette victime soit consumée. Mais pour cette miséricorde toujours bien-

¹ I. Petr. II, 9.

² Luc. VI, 36.

³ Hebr. XIII, 16.

⁴ Eccl. XXXV, 4.

⁵ Ps. LXVII, 2.

⁶ Jerem. XXIX, 11.

faisante, qui guérit ce qui est blessé, qui affermit ce qui est faible, qui vivifie ce qui est mort; il faut présenter en sacrifice, non des victimes détruites, mais des victimes conservées, c'est-à-dire, des pauvres nourris, des infirmes soutenus, des misérables soulagés.

Aussi dans la nouvelle alliance, qui est une alliance de grâce et de miséricorde infinie, Dieu n'exige rien tant de nous, que de semblables hosties. « Ne fallait-il pas, dit le père de famille, « que vous eussiez pitié de vos conservateurs, « comme j'ai eu pitié de vous? » Il veut que la bonté qu'il a exercée soit l'exemple et la loi de ses enfants: c'est par là qu'on s'acquitte envers sa clémence; c'est par là qu'on obtient de lui de nouvelles grâces: faites miséricorde, parce que vous l'avez reçue; faites miséricorde, afin que vous la receviez. *Beati misericordes, quoniam ipsi misericordiam consequentur*¹: « Bien- « heureux ceux qui sont miséricordieux, parce « qu'ils obtiendront eux-mêmes miséricorde. » C'est donc pour cette raison qu'il ne parlera en ce dernier jour que de ceux qui auront soulagé les pauvres. « Venez, les bénis de mon Père »; venez, enfants de grâce, enfants d'adoption et de miséricorde éternelle: vous avez honoré ma miséricorde, puisque vous l'avez imitée; vous avez reconnu véritablement que vous ne subsistiez que par mes aumônes, puisque vous en avez fait largement à vos frères mes enfants que je vous avais recommandés. C'est moi que vous avez soulagé en eux, et vous m'avez rendu en leur personne les bienfaits que vous avez reçus de ma grâce. Venez donc, ô fidèles imitateurs de mon infinie miséricorde, venez en recevoir le comble, et « possédez à jamais le royaume qui « vous a été préparé avant l'établissement du « monde: » *Venite, possidete paratum vobis regnum a constitutione mundi*².

Par la raison opposée, il est aisé de comprendre qu'il n'y a point de plus juste cause de l'éternelle damnation des hommes, que la dureté de leur cœur sur les misères des autres: car il faut remarquer, messieurs, que Dieu, toujours indulgent et toujours prêt à nous pardonner, ne punit pas tant nos péchés, que le mépris des remèdes qu'il nous a donnés pour les expier. Or le plus efficace de tous les remèdes, c'est la charité et l'aumône. C'est de la charité qu'il est écrit qu'elle « couvre non-seulement les péchés, mais la multitude des péchés »³. C'est de l'aumône qu'il est prononcé, que « comme l'eau éteint le feu, ainsi

¹ Matth. XIX, 33.

² Id. V, 7.

³ Id. XXV, 34.

⁴ Id.

⁵ Prov. X, 12 I. Petr. IV, 8.

« l'aumône éteint le péché »⁴. Puis donc que vous avez méprisé ce remède si nécessaire, ah! tous vos péchés seront sur vous; malheureux, toutes vos fautes vous seront comptées. « Jugement sans « miséricorde à celui qui ne fait point de miséricorde »⁵. Cruel, vous n'en faites pas, et jamais vous n'en recevrez aucune: une vengeance implacable vous poursuivra dans la vie et à la mort, dans le temps et dans l'éternité. Vous refusez tout à Jésus-Christ dans ses pauvres; il comptera avec vous, et il exigera de vous jusqu'au dernier sou, par des supplices cruels, ce que vous devez à sa justice. « Allez donc, maudits, au feu éternel »⁶; allez, inhumains et dénaturés, au lieu où il n'y aura jamais de miséricorde. Vous avez eu un cœur de fer, et le ciel sera de fer sur votre tête; jamais il ne fera distiller sur vous la moindre rosée de consolation. Riche cruel et impitoyable, vous demanderez éternellement une goutte d'eau, qui vous sera éternellement refusée. Vous vous plaignez en vain de cette rigueur: elle est juste, elle est très-juste. Jésus-Christ vous rend selon vos œuvres et vous fait comme vous lui avez fait. Il a languï dans les pauvres, il a cherché des consolateurs, et il n'en a pas trouvé; et bien loin de le soulager dans ses maux extrêmes, vous avez imité le crime des Juifs: vous ne lui avez donné que du vinaigre dans sa soif, c'est-à-dire, des rebuts dans son indigence. Vous souffrirez à votre tour, et il rira de vos maux, et il verra d'un regard tranquille cette flamme qui vous dévore, ce désespoir furieux, ces pleurs éternels, cet horrible grincement de dents. O justice, ô grande justice! mais ô justice terrible pour ceux qui mériteront par leur dureté ses intolérables rigueurs!

ABRÉGÉ D'UN SERMON

POUR

LE VENDREDI DE LA PREMIÈRE SEMAINE DE CARÈME.

Nature du péché d'habitude. Quelles en sont les suites, et quels en doivent être les remèdes.

Erat autem æger tringinta octo annos habens in infirmitate sua.

Il y avait là un homme qui était malade depuis trente-huit ans. Joan. V, 5.

Par ce malade est fort bien représenté le pécheur endurci, qui vieillit dans sa maladie et dans sa corruption: c'est la plus dangereuse maladie des chrétiens, et par conséquent qui a besoin

¹ Eccl. III, 33.

² Jac. II, 13.

³ Matth. XXV, 41.

d'être traitée avec une très-grande et très-exacte diligence. Or pour traiter une maladie, il faut premièrement en connaître les principes et la nature; ensuite il en faut remarquer et découvrir les suites; et enfin il faut choisir les remèdes les plus convenables.

PREMIER POINT.

La nature du péché d'habitude. Le péché a cela de propre, qu'il imprime une tache à l'âme qui va défigurant en elle toute sa beauté, et passe l'éponge sur les traits de l'image du Créateur qui s'y est représenté lui-même. Mais un péché réitéré, outre cette tache, produit encore dans l'âme un pente et une forte inclination au mal; à cause qu'entrant dans le fond de l'âme, il ruine toutes ses bonnes inclinations, et l'entraîne par son propre poids aux objets de la terre. L'Écriture se sert de trois comparaisons puissantes pour exprimer le danger de cette maladie: *Induit maledictionem sicut vestimentum, et intravit sicut aqua interiora ejus, et sicut oleum in ossibus ejus*¹: « Il s'est revêtu de la malédiction ainsi que d'un vêtement; elle a pénétré comme l'eau au dedans de lui, et comme l'huile jusque dans ses os. »

La malédiction est dans le pécheur par habitude comme le vêtement, parce qu'elle emplit tout son extérieur, toutes ses actions, toutes ses paroles; sa langue ne fait que débiter le mensonge: elle entre comme l'eau dans son intérieur, et y va corrompre ses pensées, en sorte qu'il n'en a plus que celles de son ambition, etc.; et enfin elle pénètre comme l'huile dans ses os, c'est-à-dire, dans ce qui soutient son âme et lui donne sa solidité. Il étouffe tous les sentiments de la foi, car enfin tout s'évanouit dans ces grandes attaches qu'il a au péché; il ruine l'espérance, car tout son espoir est dans la terre; il étouffe la charité, car l'amour de Dieu ne peut point s'accorder avec l'amour des créatures: ou bien le vêtement marque la tyrannie; l'eau, l'impétuosité; l'huile, une tache qui se répand partout et ne s'efface quasi jamais. C'est donc une grande maladie que le péché d'habitude, et pour reconnaître si elle est en nous, cette maladie, si nous péchons par habitude, il faut peser trois choses, mais sans se flatter.

Premièrement, si vous faites le mal avec plaisir; car tout plaisir est conformité à quelque nature: or il est certain que le péché n'a pas de soi cette conformité avec votre nature, il faut donc que la réitération du péché ait fait en vous une autre nature, et cette autre nature c'est la coutume. Qui pèche donc souvent et avec plaisir,

¹ Ps. cviii, 17.

celui-là pèche d'un péché d'habitude, c'est un pécheur endurci.

Secondement, péchez-vous sans remords de conscience; car le remords de conscience est une suite de la réflexion: or pécher souvent sans réflexion, c'est marque de la grande inclination qu'on y a, et que la face du péché ne nous semble plus farouche; nous y sommes accoutumés. Exemple: David a fait deux grands crimes; l'un le dénombrement de son peuple: dans celui-là il ne péchait pas par habitude; il ne l'a fait qu'une fois. C'est pourquoi incontinent « il sentit un remords dans son cœur: » *Percussit cor David eum*²: voilà le remords. Mais dans son adultère, qui dura un an, son cœur ne le frappe plus: au contraire, l'adultère attire l'homicide, et l'homicide avec le ravissement de l'honneur d'Urie; car commandant à Joab de le faire mourir, il lui donne sujet de songer qu'il l'avait mérité. Aussi dit-il en cet état, que « la lumière de ses yeux l'avait abandonné: » *Lumen oculorum meorum, et ipsum non est mecum*³. Il ne dit pas que ses yeux l'eussent abandonné, car la connaissance lui demeurerait, mais la lumière de ses yeux. Quelle est la lumière des yeux de la connaissance? la réflexion, qui l'éclaire et qui la conduit elle-même, qui découvre et conduit le reste de l'homme. Il ne faisait donc pas de réflexion sur son péché; par conséquent point de remords: car le remords naît de la réflexion; c'est donc une marque de l'accoutumance au péché, que de pécher sans remords.

Troisièmement, il faut voir si vous péchez sans résistance; car pécher sans résistance c'est une marque que la force de l'âme est abattue, ce qui ne se fait que par la coutume: *Dereliquit me virtus mea*: « Ma force m'a abandonné, » dit David³, décrivant son endurcissement.

DEUXIÈME POINT.

Les suites du péché d'habitude. La première, que quand on commet deux fois un même péché, le second est toujours plus grand que le premier; à cause que le péché s'augmente, ou à raison de la grandeur de la matière en laquelle on pèche, ou à raison de la force avec laquelle on s'y attache. Le second péché est plus grand que le premier à raison de la matière: vous avez volé les particuliers; dans deux jours vous volerez le prince, si l'occasion s'en présente: par les moindres péchés vous vous disposez aux plus grands. Achab ayant fait mourir un de ses sujets pour avoir son bien, le prophète lui dit de la part de Dieu: « Tu as volé

¹ II. Reg. xxiv, 10.² Ps. xxxvii, 10.³ Ibid.

« et tu as tué, tu feras encore pis, » et addes¹. Mais ce n'est pas tout: la première fois vous péchez avec moins d'inclination et d'attache, mais la seconde elle augmente, et par suite vous aimez plus votre crime, vous vous y portez avec plus de force; votre péché est donc plus grand: comme l'amour de Dieu s'accroît par les actions de vertu, aussi l'amour des créatures par les actions vicieuses. Il s'ensuit donc qu'au lieu qu'on pense s'excuser en disant: Je pèche, mais c'est par coutume; on s'accuse davantage.

Je sais bien ce que disent les méchants pour défendre ces excuses: premièrement que la coutume ôte la réflexion, qu'on va plus à l'aveugle, et qu'ainsi l'âme ayant moins de secours elle est moins blâmable de se laisser vaincre; secondement, que la coutume apporte une inclination puissante qui vous empêche: et si elle vous empêche, il y a moins de volontaire; et le péché suit et est égal au volontaire. Mais j'oppose deux choses à ces deux raisons: en premier lieu, que le manque de secours n'excuse jamais lorsque c'est une punition de notre faute, et que nous nous l'ôtions volontairement nous-mêmes.

On avertit un capitaine: Prenez garde, les ennemis vous surprendront pendant la nuit; pour les empêcher faites allumer des flambeaux par toute la ville. Ce capitaine, au lieu de suivre cet avis, fait éteindre tous les flambeaux, et est surpris à la faveur des ténèbres; son excuse semble raisonnable s'il dit: J'ai été surpris, il est vrai, mais c'est pendant les ténèbres; non certainement, car on l'avait averti de se garder des ténèbres. Tout de même on nous avertit: Donnez-vous garde, le prince des ténèbres vous surprendra parmi l'obscurité. Si donc ensuite vous éteignez vous-mêmes les lumières de la raison, et si vous en corrompez l'usage par la multitude de vos péchés, le défaut de lumière ne pourra pas vous servir d'excuse. Voilà pour la première opposition.

A la seconde, je dis qu'il y a deux sortes d'emportements: l'un est l'emportement d'une volonté prévenue, l'autre est l'emportement d'une volonté persuadée. Vous êtes tourmenté d'une forte tentation, sa force divertit celle de votre raison, vous péchez quasi sans y penser: voilà une volonté prévenue, et emportée de cet emportement de surprise, et celui-là sans doute peut diminuer le péché. Mais l'emportement d'une volonté persuadée ne le peut pas diminuer, à cause que l'inclination y est plus grande; l'application, plus forte; la victoire de la chair et du péché, plus pleine et plus entière; partant, c'est une fort mauvaise

conséquence de vouloir inférer qu'une faute est petite parce qu'on y tombe par coutume.

La seconde mauvaise suite est la nécessité de pécher.

TROISIÈME POINT.

« Dieu n'ordonne point des choses impossibles, « mais en vous ordonnant il vous avertit de faire ce que vous pouvez, et de demander ce que vous ne pouvez pas: » *Deus impossibilia non jubet, sed jubendo admonet et facere quod possis, et petere quod non possis*¹. Il y a ici des choses que vous pouvez faire, il y en a que vous ne pouvez pas faire. Je veux bien croire que dans la présence de l'objet et dans une occasion pressante, vous ne pouvez pas résister, mais du moins vous pouvez éviter l'occasion; voilà quant à ce que vous pouvez: *facere quod possis*. Mais quant à ce que vous ne pouvez pas, que faut-il faire? demander instamment à Dieu qu'il surmonte en vous par sa grâce le péché qui est depuis si longtemps le maître, qu'il surmonte vos mauvaises inclinations par de bonnes: *Petite*², demandez avec instance; et s'il rejette vos demandes, *quaerite*, cherchez les moyens de l'apaiser; employez les justes, employez les bienheureux, employez la mort de Dieu, employez Jésus-Christ même, *pulsate*, frappez à sa justice et dites-lui: Ah! justice de mon Dieu, vous ne punissez pas nos fautes à la rigueur en ce monde; frappez à la sagesse et dites-lui: Ah! sagesse de mon Dieu, vous savez tant de moyens de vaincre mon vice! Criez à Dieu, mais criez du fond de l'âme, *de profundis*³, et Dieu écoutera à la fin votre oraison.

Pénitence. Trois vérités: nécessaire de faire pénitence; beaucoup de fausses pénitences; en faire une véritable, et réparer les défauts des précédentes par une confession générale.

Examen de conscience. 1^o Ce que c'est: l'interrogatoire d'un criminel devant que de prononcer le jugement: prévenir celui de Dieu.

II^o. Quel il doit être: général, 1^o parce qu'il est en la place de celui que Dieu fera au jugement; « car nous devons tous comparaitre devant le tribunal de Jésus-Christ: » *Omnes enim nos manifestari oportet antetribunal Christi*⁴; [et nous y serons] découverts jusqu'au fond de la conscience. 2^o Il faut remédier à toutes les plaies par la douleur, et par conséquent tout connaître. 3^o Tout confesser, afin que Dieu pardonne, et qu'il n'entre pas en procès avec nous; et pour cela rechercher et examiner.

¹ S. Aug. lib. de Natur. et Grat. cap. xliii, n^o 50, t. x, col. 148.² Matth. vii, 7.³ Ps. cxxix, 5.⁴ II. Cor. v, 10.¹ III. Reg. xxi, 19.

III°. Les moyens de faire cet examen. Après avoir demandé la lumière à Dieu, cette lumière qui découvrira un jour le fond des consciences; il faut produire et écouter deux témoins: premièrement il faut laisser parler sa conscience; quand elle a voulu parler tant de fois, nous avons étouffé sa voix, parce qu'elle troublait nos plaisirs: elle a charge de Dieu de nous avertir; elle l'a voulu faire, mais nous l'en avons empêchée: il faut maintenant lui rendre la voix et la liberté que nous lui avons ôtées. Parle maintenant, ô ma conscience; je te rends la parole et la liberté. C'est le premier témoin qu'il faut ouïr contre ce criminel; c'est-à-dire nous-mêmes contre nous-mêmes: si elle refuse de parler, ah! c'est qu'elle est complice du crime; il la faut faire parler par force, il la faut mettre à la gêne et à la torture. Regarde l'enfer, la main de Dieu étendue: « que la pensée « tienne lieu d'accusateur; la conscience, de témoin; la crainte, de bourreau: *Adsit accusatrix cogitatio, testis conscientia, carnifex timor*¹.

Le second témoin c'est la loi de Dieu, qu'il faut confronter avec nous dans tous ses commandements que nous avons violés. « Je vous reprendrai sévèrement, et je vous exposerai vous-même « devant votre face. » *Arguam te, et statuam contra faciem tuam*². De peur que Dieu ne le fasse, il faut que nous le fassions: « J'ai toujours mon « péché devant les yeux, » dit le roi-prophète: *Peccatum meum contra me est semper*; et alors Dieu change. David dans le même psaume: *Averte faciem tuam a peccatis meis*³: « Détournez votre « face de dessus mes péchés. »

Douleur. 1° Nécessité; par les exemples [des pécheurs] de l'Ancien et du Nouveau Testament, qui n'ont été réconciliés que par la douleur. Dieu n'est pas moins sévère, ni moins rigoureux; le péché n'est pas moins horrible qu'il était alors, ni l'enfer moins épouvantable: il faut aller par la même voie.

2° Motifs: la crainte; les bienfaits de Dieu qui nous environnent, dont nous avons abusé contre lui: il nous attend avec patience. Description de Dieu nous reprochant nos crimes avec véhémence. « Vous vous êtes prostitués, comme une femme « impudique, sur toutes les collines élevées, et sous « tous les arbres chargés de feuillages. » *Sub omni ligno frondoso tu prosternebaris meretrix*⁴. Il me semble qu'il aille dire: Je te vais damner: « Toutefois, ajoute-t-il, reviens, et je te recevrai: » *Verumtamen revertere ad me, et ego*

¹ *S. Aug. Serm. CCCLI, n° 7, t. v, col. 1356.*

² *Ps. XLIX, 22.*

³ *Ps. L, 4, 10.*

⁴ *Jerem. II, 20.*

*suscipiam te*¹. Si tout cela n'attendrit pas nos cœurs; nous devons prendre pour dernier et plus puissant motif de notre douleur, de ce que nous n'avons pas de douleur: comme un malade de fièvre chaude; il est à deux doigts de la mort, il demande ses habits, il veut sortir: digne de pitié. C'est pourquoi Jésus-Christ pleure sur Jérusalem: *Jerusalem, Jerusalem, que occidis prophetas, et lapidas eos qui ad te missi sunt; quoties volui congregare filios tuos quemadmodum gallina congregat pullos suos sub alas, et noluisti*²! « Jérusalem, Jérusalem, qui tués les prophètes, « et qui lapides ceux qui sont envoyés vers toi; « combien de fois ai-je voulu rassembler tes enfants comme une poule rassemble ses petits sous « ses ailes, et tu ne l'as pas voulu! » Saint Paul: « J'appréhende, dit-il, que je ne sois obligé d'en « pleurer plusieurs, qui, étant déjà tombés dans « le péché, n'ont point fait pénitence: » *Et lugream multos ex eis qui ante peccaverunt, et non egerunt poenitentiam*³. Je pleure, dit saint Paul, parce qu'ils ne pleurent pas. Ailleurs: *Flere cum stentibus*⁴: « Pleurer avec ceux qui pleurent. » Ici, au contraire, [pleurer pour ceux qui ne pleurent pas].

PREMIER SERMON

POUR

LE DEUXIÈME DIMANCHE DE CARÊME.

Obligation de croire à la parole de Jésus-Christ, malgré son obscurité. Comment il faut former nos jugements sur sa doctrine. Soumission due à ses préceptes, quoique difficiles. Vertu de ses exemples pour nous engager à lui obéir. Combien peu écoutent le Sauveur: qui sont ceux qui l'écoutent fidèlement. Motifs puissants pour nous porter à espérer fermement dans ses promesses, prodigieuse insensibilité des hommes.

Hic est Filius meus dilectus, in quo mihi bene complacui, ipsum audite.

Celui-ci est mon Fils bien-aimé, dans lequel je me suis plu; écoutez-le. Matth. XVII, 5.

C'est une doctrine fondamentale de l'Évangile de Jésus-Christ, que le chrétien véritable ne se conduit point par le sens ni par la raison naturelle; mais qu'il règle tous ses sentiments par l'autorité de la foi, suivant ce que dit le divin apôtre: *Justus autem meus ex fide vivit*⁵: « Le « juste vit par la foi. » C'est pourquoi, entre tous les sens que la nature nous a donnés, il a plu à Dieu de choisir l'ouïe pour la consacrer à son service. « Un peuple, dit-il, s'est donné à moi; il

¹ *Jerem. III, 1.*

² *Matth. XXIII, 37.*

³ *II. Cor. XII, 21.*

⁴ *Rom. XII, 15.*

⁵ *Hebr. x, 38. Hab. II, 4.*

« s'est soumis par la seule ouïe, » *in auditu auris obedivit mihi*¹. Et le Sauveur nous prêche dans son Évangile, que « ses brebis écoutent sa voix, » et qu'elles « le suivent » aussitôt qu'il parle: *Oves meæ vocem meam audiunt... et sequuntur me*²; afin, mes frères, que nous entendions que dans l'école du Fils de Dieu il ne faut point consulter les sens, ni faire discourir la raison humaine, mais seulement écouter et croire.

Je ne m'étonne donc pas aujourd'hui si Dieu fait retentir, ainsi qu'un tonnerre, aux oreilles des saints apôtres, cette parole que j'ai rapportée: « C'est ici mon Fils bien-aimé, dans lequel « je me suis plu; écoutez-le: » *ipsum audite*, c'est-à-dire, qu'après Jésus-Christ il n'y a plus de recherche à faire: *Nobis curiositate opus non est post Christum Jesum, nec inquisitione post Evangelium*, dit le grave Tertullien³. Ce divin Maître nous ayant parlé, toute la curiosité de l'esprit humain doit être à jamais arrêtée; et il ne faut plus songer qu'à l'obéissance: *ipsum audite*; « écoutez-le. » Mais afin que vous sachiez mieux ce que signifie cet oracle, et pourquoi le Père céleste a voulu nous le prononcer dans la glorieuse transfiguration de Notre-Seigneur Jésus-Christ, remarquez, s'il vous plaît, avant toutes choses, qu'il nous a envoyé son Fils pour nous apporter trois paroles qu'il est nécessaire que nous écoutions: la parole de sa doctrine qui nous enseigne ce qu'il faut croire; la parole de ses préceptes qui nous montre comme il faut agir; la parole de ses promesses qui nous apprend ce qu'il faut attendre.

Le vieil homme a cinq sens; l'homme renouvelé n'a plus que l'ouïe: il ne juge point par la vue; Dieu lui a en quelque sorte arraché les yeux: *Non contemplantibus nobis que videntur*⁴: « Nous ne considérons point les choses visibles: » ni le toucher, ni le goût ne le règlent; il lui est seulement permis d'écouter, et cette liberté est restreinte à écouter Jésus-Christ tout seul: et encore doit-il l'écouter, non pour examiner sa doctrine, mais pour le croire simplement sur son témoignage. Car comme l'esprit humain s'égarait dans ses jugements par son ignorance, dans ses mœurs par ses désirs dérégés, dans la recherche de son bonheur par ses espérances mal fondées; pour donner remède à de si grands maux il fallait que ce divin Maître entreprit de former notre jugement par la certitude de sa doctrine, de diriger nos mœurs dépravées par l'équité de ses préceptes, de régler nos prétentions par la

fidélité de ses promesses. C'est ce qu'il a fait, chrétiens; et il y a travaillé principalement dans sa glorieuse transfiguration. De quelle sorte et par quels moyens; c'est ce qu'il faut vous proposer en peu de mots.

Sachez donc et pesez attentivement que l'effet de ces trois paroles que le Fils de Dieu nous annonce, est traversé par trois grands obstacles. Vous nous enseignez, ô Maître céleste, et rien n'est plus assuré que votre doctrine; mais elle est obscure et impénétrable, et l'esprit a peine à s'y soumettre. Divin Législateur, vous nous commandez, et tous vos préceptes sont justes; mais cette voie est rude et contraire aux sens, et il est malaisé de s'y ranger. Enfin vous nous promettez des biens éternels, et il n'y a rien de plus ferme que vos promesses; mais que l'exécution en est éloignée! vous nous remettez à la vie future, et notre âme est fatiguée par cette attente. Voilà, mes frères, trois grands obstacles qui nous empêchent d'écouter le sauveur Jésus, et de nous soumettre à sa parole: sa doctrine est certaine, mais elle est obscure; ses préceptes sont justes, mais difficiles; ses promesses, infaillibles, mais fort éloignées. Chrétiens, allons au Thabor pour y voir Jésus-Christ transfiguré; considérons qui l'y accompagne, de quoi il y parle, comme il y paraît. Moïse et Élie sont à ses côtés; c'est-à-dire, si nous l'entendons, que la loi et les prophètes lui rendent hommage. Un maître en qui il paraît tant d'autorité, quoique sa doctrine soit obscure, mérite bien qu'on l'en croie sur sa parole: *ipsum audite*. Mais de quoi s'entretient ce divin Sauveur avec ces deux hommes que Dieu lui envoie? « De sa mort, dit l'évangéliste, et du supplice « cruel qu'il devait souffrir en Jérusalem: » *Dicebant excessum ejus quem completurus erat in Jerusalem*⁵. Chrétiens, ne parlons plus des difficultés des choses qu'il nous a commandées, après que nous voyons les travaux pénibles de celles qu'il a lui-même accomplies. Enfin il paraît, nous dit l'Écriture, plein de gloire et de majesté, et il nous donne comme un avant-goût de la félicité qu'il nous prépare. Par conséquent ne nous plaignons pas que la gloire qu'il nous promet soit si éloignée, puisqu'il nous la rend déjà en quelque sorte présente. Que reste-t-il donc maintenant, sinon que nous entendions le Père éternel qui nous avertit d'écouter son Fils: *ipsum audite*? Écoutez humblement ce divin Maître; écoutons sa doctrine céleste, sans que l'obscurité nous arrête; écoutons ses commandements, sans que leur difficulté nous étonne; enfin écoutons ses promesses, sans que leur éloignement nous impatiente.

¹ *Ps. XVII, 48.*

² *Joan. X, 27.*

³ *De Præscr. adv. Hæret. n° 8.*

⁴ *II. Cor. IV, 18.*

⁵ *Luc. IX, 31.*